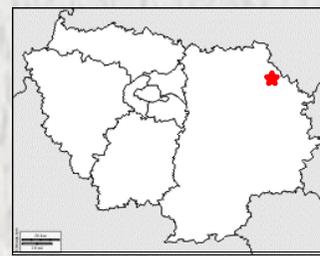


# Le brie, roi des fromages

Le brie, baptisé en 1815 « roi des fromages », lors du congrès de Vienne, est un produit gastronomique fabriqué dans toute la Seine-et-Marne. Il en existe diverses variétés, telle que le brie de Melun et le brie de Meaux qui sont dans les zones d'« AOC » (Appellation d'Origine Contrôlée) déterminant les techniques de fabrication et d'affinage. Fabriqué avec du lait cru de vache non chauffé pour éviter d'en détruire la flore microbienne présente naturellement dans le lait, le brie est caillé par présure et moulé manuellement à l'aide d'une pelle à brie, puis salé au sel sec. A Jouarre, la fromagerie Ganot affine le brie fermier de Meaux depuis 1895. L'affineur reçoit les fromages « frais de sel » 48 heures après fabrication. Ils sont ensuite placés dans des chambres d'affinage pendant six à huit semaines et retournés plusieurs fois. Le brie, roi des fromages, mérite bien un détour par les caves d'affinage de la fromagerie Ganot et une dégustation sur rendez-vous.



Brie de Montereau – Photo : CC2F ©



Voir carte IGN n° 2514 E Coulommiers.

Départ : Gare de **La Ferté-sous-Jouarre**,  
Coordonnées :  
UTM : 31U 0509219 5421993  
GPS : Lat. Long. : 48.95078 3.12592

**Accès** : La Ferté-sous-Jouarre, à 20 km à l'est de Meaux par la N 3

**Informations pratiques** : Parking halte fluviale, commerces, alimentation

## Charte du randonneur

- Ne pas s'écarter des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respecter la nature et la propriété privée.
- Ne pas abandonner de détritrus.
- Eviter de fréquenter les itinéraires en période de chasse (se renseigner auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermer barrières et clôture après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirer tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77) avec le concours de l'Office du Tourisme du Pays Fertois.

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

[www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com)



## La Ferté-sous-Jouarre La vallée du Petit-Morin



La Ferté-sous-Jouarre : l'Hôtel de Ville - Photo OT Pays Fertois ©

**Le Petit Morin, long de 85 km, naît dans la Marne. Sa basse vallée, sinueuse, aux raides versants couverts de bois, pâturages et vergers, lui a valu le surnom de « Petite Suisse Briarde ».**



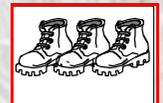
26,2 km



6 h 30



Fuschia



Difficile

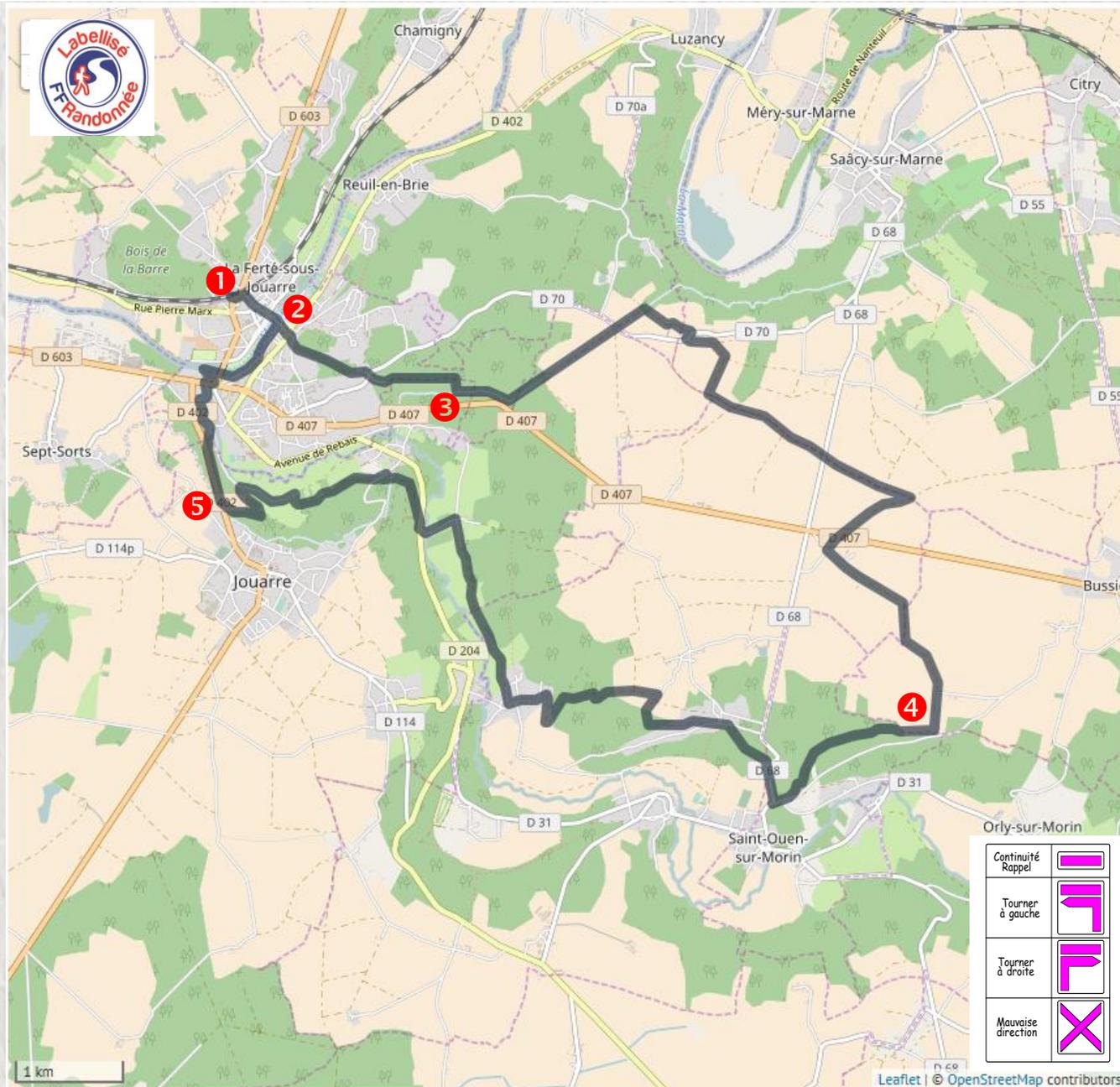
Mise à jour - Août 2018 -



**CODERANDO 77**  
Quartier Henri IV - Place d'Armes  
77300 FONTAINEBLEAU  
01 60 39 60 69 - [www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com) -

# La vallée du Petit-Morin

- 1 Sortir de la gare à gauche, descendre à droite (parking à gauche) et franchir la Marne.
- 2 Continuer en face par la rue du Faubourg, traverser la D 402, poursuivre par la rue du Gué, puis gravir la sente à gauche. Couper la D 70 et prendre la route en face. En sous-bois, elle devient un chemin. A l'embranchement descendre à droite et déboucher sur l'aqueduc de la Dhuis.
- 3 L'emprunter à gauche sur 2.5 km, traversant la D 70. A la croisée prendre le chemin à droite pour gagner les Poupelins. Au musée tourner à gauche, suivre la D 70 à droite, puis le chemin de La Ferté à Citry à gauche. A la dernière maison, bifurquer sur le chemin à droite. Parcourir le chemin, à gauche sur 2 km en coupant la D 68. Obliquer à droite, passer le château d'eau, croiser la D 407, poursuivre par le large chemin et utiliser la route à gauche. Aller tout droit dans Charnesseuil, continuer par le chemin puis la route qui traverse Chavosse.
- 4 Dans le virage, s'engager à droite sur le sentier. Il descend en sous-bois. Prendre la route à droite, la D 68 à droite, et dans la courbe, partir à gauche dans le bois. Traverser L'Hermitière à gauche, continuer tout droit, puis suivre le chemin à droite, à niveau. A l'orée du bois, virer à droite, et à Méresse, emprunter le chemin empierré à gauche. A l'antenne, descendre à gauche, continuer par la route empierrée à gauche, puis couper le lacet pour gagner Biercy. Après la place, tourner à droite et parvenir à Vanry. Utiliser la route à gauche pour franchir le Petit-Morin, puis la D 204 à droite et gravir le chemin à gauche. Au deuxième croisement, bifurquer à droite (GR®11), aller en face, parcourir la route à droite, puis la route à gauche et au moulin de Comporté, grimper par le chemin à gauche. A mi-pente, partir à droite, puis emprunter la D 402 à droite.
- 5 Descendre par le sentier à droite. Au moulin de Condetz, prendre la route à gauche, la rue du Petit-Morin, et du Déversoir, du Petit-Pays et F. Roosevelt à droite. Au feu, traverser la N 3, longer la berge du Petit-Morin puis la Marne, par le quai des Anglais, à droite. Franchir le deuxième pont sur la Marne.
- 2 Rejoindre la gare ou le parking.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".